

# COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 MAI 2017

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que les taux d'imposition à voter pour 2017 doivent être fixés en tenant compte des décisions de Thonon Agglomération et de la dissolution du SIDISST.

Les taux fixés en 2016 par la CCCL étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 10.22%

Taxe sur le foncier bâti : 3.35%

Taxe sur le foncier non bâti : 18.98%

Les taux fixés pour 2017 par Thonon Agglomération, sont les suivants :

Taxe d'habitation : 7.34%

Taxe sur le foncier bâti : 2.39%

Taxe sur le foncier non bâti : 3%

Le pourcentage de baisse des taux intercommunaux sera intégré aux taux communaux, notamment pour prévoir la prise en charge de la compétence « petite enfance » qui n'est plus attribuée à la Communauté d'Agglomération.

D'autre part, suite à la dissolution du SIDISST la participation ne pourra plus être fiscalisée. Dès 2017, le SDIS réclamera une contribution budgétaire de la part des communes membres. Le montant à recouvrer doit être pris en compte dans le calcul des taux communaux.

Des évaluations ont été faites afin de neutraliser les effets de ces modifications sur les contribuables. La part prélevée du SIDISST étant défiscalisée et les taux intercommunaux diminués, l'augmentation nécessaire des taux communaux n'augmentera pas la pression fiscale sur les contribuables.

Les taux communaux pour 2017 sont donc fixés ainsi :

Taxe d'habitation : 12.94%

Taxe sur le foncier bâti : 10.97%

Taxe sur le foncier non bâti : 61.07%

### RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

Suite à la demande des propriétaires, il est décidé de procéder à des régularisations foncières portant sur l'achat de petites portions de terrains dont l'emprise est située sur la voie communale :

- Mme Rosine FILLON – Rte de la Glière
- Indivision JOLY – Chemin des Jardins
- Mr CLAPOT – Rue du Sanjhon
- Mr Georges DEVILLE – Route des Cruets

Le montant d'acquisition est fixé à la somme de 10 € le m<sup>2</sup>.

### LOCATION LOCAUX MAISON MÉDICALE

Après avoir estimé le montant des charges des locaux de la maison médicale, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de location à 15 € H.T. le m<sup>2</sup>, toutes charges comprises. Le conseil municipal se prononcera lors de la prochaine réunion.

### BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE

Dans le cadre de la dissolution du SIDDIST, les Collectivités doivent reprendre dans leurs comptes les actifs et passifs du syndicat, ce qui se traduit par des opérations d'ordre budgétaires et comptables :

001 (Dépense) : 1 030.77 €

002 (Recettes) : 2 976.11 €

042 – 042 : 2 957.42 €

## **DIG SUD-OUEST LÉMANIQUE**

Afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travaux du bassin versant du sud-ouest lémanique, une déclaration d'intérêt général va faire l'objet d'une enquête publique qui s'étale du 10 avril au 12 mai 2017. Considérant que cette procédure donne la possibilité de réaliser des travaux d'entretien et de restauration afin de garantir une gestion globale et cohérente sur l'ensemble du territoire du sud-ouest lémanique, le conseil municipal décide de soutenir le projet de déclaration d'intérêt général.

## **CARRIÈRES**

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière, le conseil municipal accepte de désaffecter les chemins ruraux situés sur le périmètre à exploiter, à condition que la Société « Les Carrières Chablaisiennes » obtienne l'autorisation d'extension.

## **ONF – COUPES DE BOIS 2018**

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 proposé par l'Office National des Forêts. Il s'agit de la parcelle T, avec un volume présumé réalisable de 693 m<sup>3</sup> et une surface de coupe de 7 ha.

## **TRAVAUX MAISON MÉDICALE**

Le conseil accepte l'avenant de l'Entreprise PLANCHAMP d'un montant de 990 € H.T. Le montant du marché s'élève à 7 884 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Ballades acoustiques** : Monsieur le Maire informe que le 23 juillet 2017, après une randonnée ponctuée de 4 concerts, l'arrivée des « Ballades Acoustiques » aura lieu sur le Champ Dunand, aux environs de 17 h 00.

**Maison médicale** : la réception des travaux est prévue le vendredi 5 mai 2017.

**P.L.U.** : la prochaine réunion de la commission municipale aura lieu le 29 mai 2017.

**Pont route d'Orcier** : la passerelle pour piétons a été réalisée au niveau du pont sur la route d'Orcier.

**Elagage** : les travaux d'élagage ont été entrepris sur la colline du Cez. Quelques arbres ont été coupés et resteront sur place pour retenir les éventuelles chutes de pierres.

**Hangar intercommunal** : Monsieur le Maire déplore les actes de vandalisme constatés au hangar intercommunal à Armoy (vitres cassées).

**Travaux en forêt** : les devis proposés par l'ONF concernant les dégagements de plantations et l'entretien des limites forestières ont été validés pour un montant total de 2 768.16 €.

**Ascenseur maison médicale** : un contrat d'entretien a été passé avec la Société KONE pour un montant de 1 895.80 €/an TTC.

**Compteurs LINKY** : Monsieur le Maire va recevoir un représentant de ENEDIS afin de faire le point sur le rôle des communes et les effets de ce matériel sur la santé.